Journal de Roubaix

Quarante-neuvième année. — N° 9. Directeur-propriétaire : ALFRED REBOUX SAMEDI 9 JANVIER 1904

TARIF D'ABONNEMENTS
Roubaix-Tourcoing, le Nord et les Départements limitrophes { Trois mois..... 5 francs / Six mois..... 9 — / Un an..... 18 —
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 26, rue Feydeau

5 Centimes

BUREAUX ET RÉDACTION :
ROUBAIX : 71, Grande-Rue ‡ TOURCOING : 5, rue Carnot
ÉDITION DU MATIN

5 Centimes

ABONNEMENTS & ANNONCES
A Roubaix..... Aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71
A Tourcoing..... Aux bureaux du journal, rue Carnot, 5 ;
A Mouscron..... Chez M. Henri Leronge, rue de la Station ;
A Paris et à Bruxelles Dans les agences de publicité.
En vente à Paris dans toutes les Bibliothèques des gares et dans les principaux kiosques.

NOS FEUILLETONS

NOUS COMMENCERONS
DIMANCHE PROCHAIN 10 JANVIER
LA PUBLICATION DE :

TERRIBLE ÉNIGME

par JEANNE DE COULOMB

CONTRASTE INSTRUCTIF

Au cours de la récente discussion du budget à la Chambre belge, M. de Smet de Naeyer, président du Cabinet et ministre des Finances, a pu tenir avec une légitime fierté un langage qui rendra rêveurs les contribuables français.

Si quelqu'un, a-t-il dit, s'était levé ici, il y a vingt ans, et avait déclaré vouloir faire supporter par le budget ordinaire, à concurrence de 15 millions, des dépenses qu'on avait toujours inscrites à l'extraordinaire, s'il avait ajouté qu'on allait créer la rémunération des inactifs, les pensions de vieillesse, degrever les boissons hygiéniques, réduire de 30 centimes le prix du sucre au kilogramme, améliorer les services publics, consacrer annuellement 10 millions de plus à l'enseignement et 100 millions à l'outillage économique de la nation, tout cela sans créer d'autres impôts nouveaux qu'un relèvement des droits sur l'alcool, dont la consommation diminuerait d'un tiers, — cet homme aurait été traité de rêveur.

Or, mes amis et moi, nous avons réalisé ce programme et j'oppose l'expérience d'un passé de vingt années aux arguments de pure théorie de M. Denis. Nous pouvons tranquillement attendre de nouvelles attaques avant de nous sentir atteints. (Très bien à droite.)

Voilà, brièvement décrite dans un langage autorisé, la prospérité financière commerciale et industrielle dont nos voisins sont redevables à leur gouvernement; gouvernement qui n'épuise pas ses forces en folles persécutions, qui n'a élaboré aucune loi d'exception, qui laisse à ses adversaires politiques et religieux toutes les libertés de droit commun.

Tandis que les Belges prospèrent ainsi sur toute la ligne et qu'ils soldent chaque année leur budget en excédents, le nôtre est régulièrement en déficit.

Les sectaires qui nous gouvernent ont, en effet, d'autres préoccupations que de faire de bonnes finances. Ne faut-il pas faire la chasse aux moines, aux religieux ? Ne faut-il pas violenter les consciences, opprimer les faibles, traiter en parias les meilleurs des citoyens?

Que leur importe, à ces fameliques attablés autour de l'assiette au beurre, si le peuple français, qui est déjà de tous les peuples du monde le plus endetté et le plus lourdement chargé de contributions va être plus que jamais écrasé sous le poids des impôts par suite de la fermeture de nombreuses écoles ?

Sus à la liberté et sus aux contribuables! Tel est le grand principe de gouvernement qu'appliquent de plus en plus nos jacobins.

On voit le résultat de leur politique.

On voit aussi les fruits de la liberté telle que la comprennent nos voisins les Belges.

P. N.

INFORMATIONS

Une maison de la mutualité

Paris, 7 janvier. — M. Bussat, conseiller municipal, proposera à ses collègues, lors de la rentrée prochaine, la création d'une maison de la mutualité qui serait, pour les mutualistes, ce qu'est pour les syndicats la Bourse du travail. M. Bussat invoquera le développement rapide des œuvres de mutualité, la nécessité de grouper leurs efforts, tout en leur laissant leur initiative; la possibilité de diminuer, avec leur concours, les charges qu'impose à l'Etat et aux villes l'assistance aux vieillards. Il ne doute pas que pour cette première « maison de la mutualité », la Ville et le département accorderont terrains et subventions.

Le Président de la République chez le peintre Chartran

Paris, 7 janvier. — Le président de la République s'est rendu hier dans l'atelier du peintre Chartran pour voir le tableau, commandé par l'Etat à cet artiste, et qui représente la cérémonie de la commémoration du centenaire de Victor Hugo au Panthéon.

Ce tableau, qui est achevé, est destiné au musée de Versailles.

Il est inexact que le président, ainsi que des journaux l'ont annoncé, ait visité quelque autre atelier et commandé son portrait à un peintre.

Ministres et personnalités politiques dans les Alpes-Maritimes

Nice, 7 janvier. — Le gouvernement, le Parlement et la diplomatie semblent s'être donné rendez-vous dans le département des Alpes Maritimes. En effet, MM. Pelletan et Berard, sont installés à Montboron, quartier est de Nice; M. Delcassé habite sur la promenade des Anglais; MM. Mougeot et Maruejouls sont au golfe Juan; M. Rouvier est arrivé ce matin, à neuf heures, pour présider la session extraordinaire du conseil général; enfin M. Mesnne, sénateur, est au Grand-Hôtel à Nice. M. de Nelidof, ambassadeur de Russie, est arrivé depuis hier, à l'hôtel de France, où était déjà Mme de Nelidof.

Ce matin, M. Pelletan s'est rendu à Villefranche où il a été reçu par M. Binon, maire; le ministre a étudié les travaux destinés à pourvoir Villefranche d'ateliers de construction et de magasins d'approvisionnement en vue de l'établissement d'un poste de défense mobile qui, avec le poste établi à Calvi (Corse), fermerait notre frontière maritime.

Le cas du général O'Connor

Paris, 7 janvier. — Le général de division Hardy de Périni, membre des comités techniques de l'infanterie et de la cavalerie, est nommé au commandement de la 8e division d'infanterie, en remplacement du général O'Connor placé, sur sa demande, dans la position de disponibilité.

On remarquera que le général O'Connor, qui avait été nommé au commandement de la 6e division il n'y a que quinze jours après avoir été relevé du commandement de la division d'Oran, par suite de désaccord avec le gouvernement au sujet de la frontière du Maroc, n'a pas cru devoir accepter sa nouvelle affectation.

Les cafés du Brésil

Paris, 7 janvier. — Une dépêche de Rio-de-Janeiro aux journaux anglais annonce que le ministre de France au Brésil a signalé au gouvernement brésilien que le tarif minimum pour les cafés du Brésil était annulé. Le gouvernement a accepté cette déclaration et a laissé entendre que les arrangements spéciaux entre la France et le Brésil ayant cessé d'exister, les deux pays se trouvent, dès lors, en droit de reprendre leur complète liberté d'action commerciale.

Le nouveau gouverneur de l'Indo-Chine

Un journal du *Tonkin* annonce que M. Beau, gouverneur de l'Indo-Chine, serait nommé prochainement ambassadeur à Madrid ou à Rome et remplacé par M. Doumergue, ministre des colonies.

La fièvre typhoïde à Brest

Paris, 7 janvier. — Les casernes de Brest ont été évacuées ce matin par les troupes à cause de la fièvre typhoïde. Quatre nouveaux cas se sont produits.

Propagande royaliste

Clermont-Ferrand, 7 janvier. — La police de Clermont-Ferrand a eu à enlever, ce matin, plus de 300 affiches placardées la nuit et représentant le duc d'Orléans vêtu d'un uniforme français.

Singulier procès

Paris, 7 janvier. — M. X... né en Alsace, avait opté pour la nationalité française. Dernièrement il mourut à Paris.

Quelques parents voulaient l'inhumer à Paris, d'autres en Alsace. Le tribunal civil a décidé, en l'absence de disposition testamentaire, que l'inhumation devait se faire en terre française puisque de son vivant X... avait déclaré vouloir vivre en France.

L'hôpital des cultivateurs non alcooliques

Nous avons dit il y a quelque temps qu'un riche propriétaire avait légué 4 millons à la commune de La Tour (Savoie) pour y construire un hôpital pour les cultivateurs alcooliques.

Les héritiers proposent un arrangement à l'Etat en se basant surtout sur le fait que l'hôpital sera inutile, car, disent-ils, on ne trouvera jamais dans tout le canton assez de sujets non alcooliques pour l'occuper.

Nouveau canot de sauvetage inchavirable et insubmersible

La Rochelle, 7 janvier. — Un nouveau canot de sauvetage inchavirable et insubmersible, construit d'après un nouveau système, avec moteur à pétrole, sera lancé dans les premiers jours de février à La Rochelle. Ce canot est destiné au port de Brest.

M. Tissier, chef de cabinet de M. Pelletan, et le contre-amiral Campion, sont délégués par le ministre de la marine pour assister au lancement et aux évolutions du canot. Ils assisteront en même temps au lancement d'une baleinière de l'Etat.

Un maire suspendu de ses fonctions

Villers-sur-Mer, 7 janvier. — M. Cingal, maire de Villers-sur-Mer, vient d'être suspendu de ses fonctions pour un mois pour les motifs suivants :

« Le maire avait autorisé les sapeurs-pompiers à sortir en armes le dimanche 13 décembre malgré le refus opposé à cette réunion par le général commandant le 3e corps d'armée.

» Il avait, en outre, contrairement aux dispositions de la loi du 30 juin 1881, refusé de délivrer le récépissé d'une réunion publique, entravant de ce fait la liberté de réunion. »

Un nouveau sous-marin mis à l'eau à Cherbourg

Cherbourg, 7 janvier. — Un nouveau sous-marin, le *Ludion*, construit sous la calle n° 2, a été mis à l'eau ce matin avec un plein succès, en présence du vice-amiral Touchard, préfet maritime. L'opération a parfaitement réussi.

Le *Ludion* a été lancé dans l'avant-port de guerre, où il a été pris à la remorque pour être conduit à la station des sous-marins.

Ce navire est du type *Lynx* et mesure vingt quatre mètres de long, deux mètres trente de large et deux mètres quarante et un de tirant d'eau. Il est mu par des accumulateurs électriques qui actionnent une hélice donnant au navire une vitesse de huit nœuds. Il est muni d'un tube lance torpilles, et son état-major et équipage comprennent en tout cinq hommes.

L'empereur déménage

Londres, 7 janvier. — Depuis quelques semaines, Jacques Ier avait l'intention de louer un palais à Londres ou dans les environs, pour la durée de son séjour ici. Les palais de Buckingham, de Marlborough et de Windsor n'étant pas libres à tant par semaine, l'Empereur a renoncé à ce projet. Sa Majesté, qui désire vivement quitter le Savoy Hôtel, se contentera d'un appartement meublé. On cherche actuellement une belle maison meublée, à raison de 400 francs par semaine. L'Impératrice, qui a trois petits chiens, désire avoir un jardin pour les promener.

L'expédition Nordenskjold

Hambourg, 7 janvier. — Le vapeur *Tijuca*, de la Compagnie de navigation à vapeur de Hambourg à l'Amérique du Sud, est entré hier après-midi, à cinq heures un quart, dans le port de Hambourg, ayant à bord l'explorateur Nordenskjold et les autres membres de l'expédition au pôle Sud.

Une exploration en Bolivie

Southampton, 7 janvier. — Le baron Erlan Nordenskjold, proche parent de l'explorateur Nordenskjold, récemment retrouvé aux terres arctiques et qui, justement, est arrivé mercredi à Hambourg, s'est embarqué, mercredi soir, avec deux compagnons, pour une exploration de dix huit mois, dans les forêts inconnues au nord de la Bolivie.

Le palais Farnèse

Rome, 7 janvier. — La municipalité de Rome a fait ces derniers jours des démarches officieuses auprès du gouvernement italien pour qu'il s'oppose à l'achat du palais Farnèse par la France.

Le gouvernement italien a refusé de prendre une semblable initiative.

L'élection présidentielle aux Etats-Unis Candidatures socialistes

On mande de New-York :

« Les socialistes ont décidé de présenter des candidats à la présidence et à la vice-présidence de la République.

» A l'instar du parti républicain et du parti démocrate, ils se réuniront en « Convention nationale » pour désigner les candidats. Ce Congrès aura lieu le 1er mai à Chicago. Il y a vingt ans environ, une pareille tentative a eu lieu.

» Les socialistes avaient présenté M. Henry Georges, connu par son livre sur la nationalisation du sol. Depuis, ils n'ont plus affronté la lutte pour le fauteuil de la Maison Blanche. »

CHOSES ET AUTRES

Fragment de conversation.

— Que votre petit garçon est donc gentil?

— Je crois bien, et avancé! Il n'a pas encore trois ans, et il dit déjà à sa grand'mère : « T'en as un œil ! »

—×—

Le concierge de X... lui demanda l'autre jour de lui écrire une lettre pour son fils, maître d'école en province.

Et comme X... prenait la plume :

— Vous savez, monsieur, c'est inutile de mettre l'orthographe, il la sait.

LES AVEUX D'UN DÉPUTÉ MINISTÉRIEL

Voici les déclarations que M. Henry Maret, député de la majorité, a faites à un rédacteur de la *Liberté* qui était allé l'interviewer sur la situation politique :

Voyez-vous, j'ai toujours aimé par-dessus tout la liberté. Je blâme énergiquement la politique que l'on fait actuellement; je le dis et je le dirai malgré tout. On aura beau me traiter de traître et de renégat, je continuerai.

Ce n'est pas moi qui ai changé, ce sont mes amis — si je puis les appeler ainsi — corrige-t-il avec une ironie un peu amère. Ils ont renié tous leurs principes. Je suis un vieux républicain, mais j'ai aimé la République parce qu'elle était la liberté. Si la République n'est pas la liberté, elle ne m'intéresse plus. Voilà pourquoi j'ai lutté contre les décrets, contre l'article 7, contre toutes les lois restrictives.

On me dit: « Mais quand les cléricaux étaient les maîtres, ils faisaient de même. » Je réponds : « Ce n'est pas la peine de les avoir combattus, si vous n'usez du pouvoir que pour imiter leurs errements jadis réprouvés. » D'autant plus qu'il vienne un changement d'orientation politique et toutes les lois que l'on fait actuellement seront appliquées contre leurs auteurs. Ce sont des armes à deux tranchants et des armes terribles. Mais personne ne comprend cela. L'esprit libéral n'existe plus dans ce pays... Rien n'existe plus, d'ailleurs.

Comprenez-vous quelque chose de plus ridicule que la façon fumambulesque dont sont distribuées les différents ministères dans chaque cabinet? Nous aurions haussé les épaules, autrefois, si l'on nous avait dit que l'un de nous pourrait devenir ministre de la marine. Et pourtant!... C'est le gâchis partout.

La République résiste parce qu'on n'a rien ni personne à mettre à sa place. Mais si, par impossible, un coup d'Etat se produisait, vous verriez les électeurs, les comités et les bonnes assemblées provinciales, qui votent des ordres du jour enthousiastes au ministère tourner casaque et devenir les plus fervents soutiens du nouveau régime. Nous vivons vraiment à une époque d'avachissement général.

Voilà, par exemple, un aveu, qui venant d'un député du Bloc, se passe de commentaires.

LE CODE DU TRAVAIL

Au début de l'année dernière, la Chambre a renvoyé à sa Commission du travail une motion de M. Charles Benoist, invitant le gouvernement à soumettre au Parlement un projet de Code du travail. Une Commission extraparlementaire comprenant, avec quelques sénateurs et députés particulièrement qualifiés, des juristes distingués et des techniciens experts, a été constituée au Ministère du commerce et s'est mise aussitôt à la besogne.

La tâche incombant à cette Commission est particulièrement longue et délicate. En effet, si tous les éléments du futur Code du travail ne sont pas à créer, s'ils existent en partie déjà, ils se composent de lois éparses, faites de pièces et de morceaux, au gré des circonstances, sans lien et sans plan. Dans le nombre, il y en a d'excellentes, d'autres moins bonnes, quelques-unes franchement mauvaises. Il y en a qui sont caduques de fait, ou dont les dispositions sont contradictoires et inconciliables. Il s'agit donc de les réunir, les appareiller, avant d'aborder le difficile problème de l'organisation du travail dans l'Etat moderne.

La Commission extraparlementaire a divisé son projet de codification des lois sur le travail en plusieurs livres distincts. Le premier, qui traite des conventions relatives aux salaires, ou, plus brièvement, *du contrat du travail*, est déjà prêt ; le deuxième : *de la réglementation du travail*, est à l'étude ; et les cinq derniers livres : *des groupements professionnels; de la représentation et de la juridiction professionnelles ; des assurances ouvrières ; de la prévoyance;* enfin, *de la compétence sur les litiges et des pénalités*, suivront sans interruption.

Tout d'abord, on avait songé à demander le concours du Conseil d'Etat, dont la compétence technique et juridique aurait été fort utile, mais il a paru que cette consultation causerait plus de retard qu'on en retirerait de profit, alors que le projet de la Commission extraparlementaire peut être soumis immédiatement à la Chambre, à laquelle il appartiendra d'examiner ce projet accepté comme base ou comme cadre de la codification future et de lui opposer, à titre de contre-projet, les propositions émanées de l'initiative parlementaire, de le discuter, de l'amender s'il y a lieu ; de le revêtir, en tout cas, de sa sanction.

La Commission du travail a donc pensé que le gouvernement devait être invité à présenter à la Chambre le Code du travail au fur et à mesure que les différents livres en auront été préparés par la Commission extraparlementaire et elle demandera, à la rentrée, un projet de résolution en ce sens. Dès maintenant, le gouvernement est en mesure d'apporter le livre premier et, d'après les indications que nous avons recueillies, le Parlement en sera saisi à bref délai.

LES MÉDECINS DE MARSEILLE ET LA LAICISATION DES HOPITAUX

Marseille, 7 janvier. — Les médecins des hôpitaux et un grand nombre de médecins de la ville, à la suite du renvoi des religieuses des hôpitaux, qui a eu lieu le 1er janvier adressèrent à ces dernières un témoignage de sympathie sous la forme de la lettre suivante :

Madame la Supérieure générale des religieuses hospitalières de Saint-Augustin.

Madame,

Au moment où les Sœurs de Saint-Augustin vont quitter les hôpitaux, nous considérons comme un devoir de vous adresser l'hommage de notre reconnaissance et l'expression de nos remerciements pour la collaboration si dévouée que vous et vos religieuses nous avez constamment prêtée pendant de si longues années dans les services hospitaliers.

Veuillez agréer, madame, l'assurance de nos respectueux sentiments.

Les médecins et chirurgiens des hôpitaux : Docteurs : Villeneuve, Reynès, François, Delanglade, Oddo, Sesquès, François Arnaud, Riss, Pierri, Pluyette, Juge, Chapplain, Faïot, Laget, Bidon, Marcorelles, Joseph, Arnaud, C. Blanc, Combalat, Pirrondi, Trastour, Poucel, Coste, d'Astros père et fils, Boy-Teissier, Ajezais, Vidal, Acquaviva, Michel, Louge, Roux de Brignolles, A. Benet, Pagliano, Schnell, Sepet et Melchior Robert.

Le docteur Chapplain ajoutait à sa signature cette mention : « Je tiens, en apportant ma signature, à exprimer personnellement toute ma reconnaissance pour les soins dévoués et intelligents que les chères sœurs ont prodigués aux malades.

M. David, conseiller général collectiviste d'un canton rural, au cours d'une des séances de la session extraordinaire, que vient de tenir le Conseil général, a sommé le Préfet de révoquer sans délai ceux des médecins, du reste peu nombreux, qui peuvent occuper des fonctions subventionnées par le budget départemental, tel par exemple l'éminent docteur d'Astros qui dirige l'Institut antidiphtérique que le département subventionne pour une somme dérisoire. M. David en demandant ces exécutions se défend d'être un « calomniateur », mais il s'honore d'être un « dénonciateur. »

M. Lamoureux fait observer que les personnes dont parle M. David avaient le droit de manifester leurs sympathies et d'exprimer des regrets, sans porter atteinte pour cela à la dignité du Conseil général.

Le Préfet, lui, considère au contraire, comme une incorrection la manifestation des docteurs, car elle peut paraître un blâme pour l'assemblée départementale, et il se réserve d'examiner les mesures qu'il croira devoir prendre.

Et, en effet, cédant à la mise en demeure de M. David, le Préfet vient de demander des explications écrites aux médecins visés par le conseiller collectiviste. Ceux-ci ont résolu de lui répondre en lui adressant la démission de leur charge.

AUTOUR D'UNE SUCCESSION

Les premières démarches

Paris, 7 janvier. — Ainsi que nous l'avons annoncé, M. Roland-Gosselin a signé hier, devant le notaire chargé de liquider la succession de Mlle Maria de la Luz Cousino, sa renonciation au bénéfice du testament qui l'instituait légataire universel de la défunte.

Le *Temps* dit avoir recueilli quelques renseignements sur les premières démarches faites par Mlle Maria de la Luz Cousino pour confier à un homme de loi l'administration de ses biens.

C'était à l'époque où la jeune Chilienne vivait avec les novices d'une succursale du couvent de l'Assomption, dans l'ancienne villa Potocka, à Carabacel, près de Nice.

En novembre 1900, par un acte passé devant le consul du Chili à Nice, Dona Luz Cousino chargeait de l'administration de ses biens, M. Roberto Huneens, avocat. Une seule réserve était faite en ce qui concernait la représentation des intérêts de Mlle de la Luz dans la Compagnie minière de Lota y Coronel, laquelle représentation était maintenue à Don Carlos Mathews, membre du conseil directeur de cette compagnie. Quant à M. Huneens, pour la charge de représentant des autres biens, il lui était alloué une indemnité annuelle de plus de 60,000 fr.

Cet acte était si important que M. Philippe Casimir, consul à Nice, s'empressa d'en informer le consul général du Chili à Paris, M. Aldunate.

8 mois après, Mlle de la Luz Cousino révoquait le mandat conféré à M. Huneens, et, par un acte subséquent, confiait à Don Carlos Mathews, l'administration intégrale de ses biens, lui donnant même le droit d'annuler tout acte antérieur qu'il aurait pu juger préjudiciable à ses intérêts.

Pendant ces opérations, le consul eut plusieurs fois l'occasion de voir Mlle de la Luz au couvent de l'Assomption. C'était une jeune fille très belle, paraissant heureuse, souriante. Son clair costume de novice lui seyait fort bien. Elle agissait évidemment de son plein gré, et c'est de sa main même, d'une écriture ferme et nette conservée sur les registres du consulat de Nice, qu'elle rédigea l'acte du 27 juillet 1901 donnant tous pouvoirs pour l'administration de ses biens à don Carlos Mathews.

LA PRÉSIDENCE DE LA CHAMBRE

La candidature de M. Ribot

Paris, 7 janvier. — Il paraît aujourd'hui certain, d'après le *Figaro*, que M. Ribot sera candidat à la présidence de la Chambre des députés.

Après tout un semestre pendant lequel il avait dû se résigner à ne faire, au Palais-Bourbon, que de trop rares apparitions, sa santé nécessitant quelques ménagements, l'éminent homme d'Etat a retrouvé toute sa vigueur et toute son action.

Il est rentré à Paris, après un séjour assez prolongé dans le Midi, le jour précisément où les groupes de gauche délibéraient sur la vacance présidentielle. Tout de suite il fut sollicité par de nombreux amis de poser sa candidature. M. Ribot se montra d'abord assez hésitant, fit valoir diverses objections; mais il aurait fini, assure-t-on, par se rendre aux flatteuses instances dont il était l'objet.

Si l'opposition peut vaincre la résistance de M. Ribot, elle fera sagement de réserver sa résolution pour la dernière heure.

On annonce d'ailleurs que les républicains progressistes se réuniront avant la rentrée pour arrêter la conduite à tenir, mais probablement la veille ou peut-être seulement le matin de la rentrée, qui aura lieu, comme on sait, mardi prochain, 12 janvier.

MORT DE M. MARINONI

Paris, 7 janvier. — M. Marinoni, directeur du *Petit Journal*, est mort cet après-midi à trois heures.

Fils d'un brigadier de gendarmerie, il entra comme apprenti mécanicien, dans un petit atelier de la rue d'Assas, dans la maison Gaveau ; il y devint ouvrier, puis contremaître.

Il inventa d'abord une machine à décortiquer le coton. Puis, en 1847, avec M. Gaveau, son patron, il construisit la première machine à imprimer rapidement les journaux. C'est la machine à réaction encore employée aujourd'hui.

Devenu patron à son tour, il ne cessa de chercher à perfectionner les machines à imprimer. Il en arriva à créer la presse rotative tirant 40.000 à l'heure, employée dans toutes les imprimeries du monde.

Il créa également des machines à imprimer en couleur, des machines à imprimer en taille-douce.

Il devint fournisseur de l'Imprimerie impériale de Berlin et des machines nécessaires à l'impression des billets de la Banque de France.

M. Marinoni obtint de nombreuses récompenses aux expositions industrielles en France et à l'étranger.

Chevalier de la Légion d'Honneur en 1875, il fut promu officier en 1884 et fait commandeur en 1886.

M. Marinoni était né à Paris le 28 septembre 1823.

LES OBSÈQUES DE LA PRINCESSE MATHILDE

A L'ÉGLISE SAINT-GRATIEN

Paris, 7 janvier. — La cérémonie des obsèques de la princesse Mathilde a été célébrée, ce matin, à dix heures, dans la petite église de Saint-Gratien.

A neuf heures, M. l'abbé Jeannier, curé de Saint-Gratien, membre de la Société des vétérans des armées de terre et de mer, a procédé, en présence de MM. le comte d'Hauterive et le comte de Laborde, au transfert du corps qui avait été déposé, avant-hier, dans la chapelle des fonts baptismaux et qui avait été porté sous la catafalque dressé en avant du chœur.

Dès neuf heures et demie, une grande affluence de curieux se presse sur la place de l'Eglise, où un service d'ordre est fait par quatre gendarmes autour desquels s'agitent, facilement reconnaissables, de nombreux agents de la sûreté générale.

Le porche de l'église est décoré d'une draperie noire lamée d'argent, formant portière, et surmontée d'une écusson aux armes de la princesse.

La décoration est la même à l'intérieur de l'église. Au fond du chœur se détache une grande croix blanche sur fond noir.

Le catafalque, très simple, entouré de quarante cierges, disparaît sous l'amas des magnifiques couronnes en fleurs naturelles, où dominent les violettes. On remarque notamment celle de l'empereur de Russie, de l'empereur d'Allemagne, du grand-duc et de la grande-duchesse Wladimir, de la reine Maria Pia de Portugal, des comités plébiscitaires de la Seine, des enfants de l'Asile Mathilde, à Neuilly, etc., etc.

L'impératrice Eugénie, la princesse Clotilde, et la princesse Lœtitia, ont pris place devant le chœur dans trois fauteuils, derrière le prince Roland et les comtes Luigi et Giuseppe Primoli, puis les princes Joachim et Eugène Murat, l'ambassadeur d'Italie, le chancelier de l'ambassade de l'empire d'Allemagne, représentant l'ambassadeur prince Radolin, le ministre du Portugal.

Le prince Victor était représenté par le marquis de la Grange, le comte de Girardin et M. Thouvenel.

Le chœur était occupé, suivant l'usage de Saint-Gratien, par le maire, le conseil municipal, les bannières de la compagnie des sapeurs-pompiers, de la Société de secours mutuels et de l'Orphéon.

A dix heures, l'abbé Jeannier, entouré du clergé d'Enghien et de Saint-Gratien, a procédé à la levée du corps, puis il a dit une messe basse et a donné l'absoute.

A l'issue de la messe, le cercueil a été replacé dans la chapelle des fonts baptismaux. L'inhumation n'aura lieu qu'après l'arrivée du prince Louis et en sa présence, probablement mardi prochain.

Un service religieux sera célébré ultérieurement à l'église de Saint-Gratien pour permettre aux habitants d'y assister.

Le représentant de Guillaume II

Au service qui aura lieu vendredi à Saint-Philippe du Roule, l'ambassadeur d'Allemagne représentera l'empereur Guillaume. Il a fait déposer ce matin, au nom de son souverain, une couronne sur le cercueil de la princesse. Le prince et la princesse Radolin, qui devaient quitter Paris hier pour assister aux fêtes de la Cour à Berlin, ont retardé leur départ afin d'être présents à ces deux cérémonies.

M. Déroulède

Paris, 7 janvier. — La *Patrie* se dit autorisée à démentir officiellement que M. Déroulède, en sa qualité de neveu d'Emile Augier, ait envoyé une couronne rue de Berri, comme on l'avait annoncé avant-hier.

L'HOMME AU CLOU

UNE NOUVELLE CONQUÊTE DE LA SCIENCE

A la Société de chirurgie. — La lecture du docteur Guisez. — Un emballeur avale un clou. — Le poumon blessé. — Exploration directe des bronches. — Nouvelle méthode pour voir dans le corps humain

Qui ne se souvient du bruit que fit, en son temps, l'homme à la fourchette? Un employé de magasin, s'amusant à table à imiter les avaleurs de sabre, s'introduisit sa fourchette dans le larynx et, maladroitement, la laissa filer. Qu'allait-il devenir avec cet ustensile dans le corps? Les suites de cette aventure eurent le même succès que celles d'un roman-feuilleton. Enfin, une intervention fut jugée indispensable qui ne fut pas moins bruyante que la catastrophe.

L'homme à la fourchette est distancé, au point de vue médical, par l'homme au clou.

Sans doute, un clou est moins encombrant qu'une fourchette, mais le clou du héros dont s'est occupée, hier, la Société de chirurgie, est allé se loger dans le poumon. Il ne pouvait choisir un endroit plus défavorable pour l'infortuné qui l'hébergeait. La mort le menaçait à échéance plus ou moins brève : son clou était le clou de Damoclès. Aujourd'hui, il est cependant hors d'affaire, délivré et parfaitement tranquille sur les suites de cet événement.

L'intérêt de cette aventure est moins dans l'extraction du clou que dans la manière dont y parvint le docteur Guisez, chef de service de M. Lermoyez, à l'hôpital Saint-Antoine, à Paris, d'où sera datée l'une des plus heureuses découvertes de l'art de guérir.

LE CAS DE L'EMBALLEUR

Le 18 octobre de l'année passée, un ouvrier tapissier de vingt-cinq ans travaillait, tenant des clous dans sa bouche. Une plaisanterie d'un camarade le fit rire, pas pour longtemps, car il sentit qu'un des clous venait de lui tomber dans la gorge. Survint immédiatement une quinte de toux violente avec suffocation qui dura une demi-heure. L'ouvrier se fit alors conduire à l'hôpital Laënnec. Le docteur Rochs y fit le diagnostic de corps étranger dans les voies aériennes et sous chloroforme pratiqua les manœuvres classiques en pareil cas; secousses du corps, chocs sur le thorax en position renversée. Ce fut en vain.

Ce corps étranger dans la poitrine, encore peu gênant pour son propriétaire, pouvait devenir rapidement mortel. On proposa au tapissier de lui ouvrir la poitrine pour lui explorer les bronches. La proposition affola l'infortuné. Il se refusa à cette grave opération aux suites à peu près fatales. Il s'en fut à Saint-Antoine, où le docteur Beclère l'examina aux rayons X.

Ici, nous laissons la parole à un témoin de ce qui va se passer :

— Cet examen permit d'assurer nettement : 1° la présence d'un clou dans une des divisions de la grosse bronche droite; 2° son enclavement et sa fixité dans le canal de la bronche. La radioscopie le montrait placé tête en bas, un peu à droite de la colonne vertébrale au niveau de la septième côte. La présence du corps étranger dans la bronche était donc certaine.

Restait à discuter la conduite à tenir : attendre patiemment qu'un vomique éliminât ce corps étranger, c'était exposer le malade à de longues souffrances avec des chances de guérison d'à peine 60 p. 100. Pratiquer l'ouverture du thorax, c'était vouer à une mort certaine et presque immédiate un homme capable de travailler. On proposa au malade, qui accepta, de mettre en œuvre une méthode qui jamais n'avait été pratiquée en France dans ces circonstances et d'essayer d'extraire le clou par les voies naturelles, directement sous le contrôle de la vue. La bronchoscopie récemment découverte en Allemagne et que le Dr Guisez venait d'appliquer et de perfectionner, trouvait ici son indication.

L'avaleur de clou est placé dans le service du Dr Lermoyez dont l'assistant adjoint est le Dr Guisez, qui fait une première séance de bronchoscopie supérieure par la voie buccо-laryngée.

Dès la quatrième séance, le malade est assez entraîné pour qu'on puisse introduire un tube de 8 millimètres de diamètre dans la bronche droite. A la sixième séance, ce tube pénètre à une profondeur de 37 centimètres; on voit alors nettement, — on voit, vous entendez bien, — dans le champ du tube, au niveau de la bifurcation de la bronche droite, le clou. Malheureusement, l'électro-aimant construit pour la circonstance est un peu trop court et les pinces dérapent à sa surface. Une violente quinte de toux oblige d'ailleurs à interrompre l'examen. Mais le clou a dû se déplacer et filer plus loin, et une nouvelle radioscopie, faite par M. Beclère, en montre du reste, maintenant, l'image au milieu de la huitième côte.

Aussi, se décide-t-on, le 8 novembre, à faire la trachéotomie temporaire pour permettre l'usage de la bronchoscopie inférieure qui, plus facile, permet l'usage de tubes plus courts.

L'on n'eut qu'à se louer de cette conduite. Le 13 novembre, après quelques jours de repos donnés au malade pour se remettre de cette intervention, le Dr Guisez fait une première séance de bronchoscopie inférieure. Rapidement un tube de 10 millimètres de diamètre et de 35 centimètres de longueur est introduit. L'opérateur reconnaît la bifurcation bronchique, pénètre dans la bronche droite, s'avance encore, *voit* l'intérieur d'une ramification de premier ordre, continue, passe dans une ramification de deuxième, puis de troisième ordre; là, à 1 ou 2 centimètres de l'orifice de cette dernière, il voit la tête du clou, il introduit l'électro-aimant et du premier coup retire le clou adhérent à l'aimant.

L'ensemble de l'intervention a *duré cinq minutes*.

Le malade est sauvé. Tels sont les faits qui ont été exposés à la Société médicale des hôpitaux, une première fois et, hier, à la Société de chirurgie.

LES BRONCHES VISIBLES A L'ŒIL

Cette opération nouvelle est appelée à modifier l'idée que jusqu'à présent l'on se faisait sur la pathologie des bronches.

C'est la première fois qu'en France une opération de ce genre est tentée et menée à bien. Jusqu'à ces dernières années, le traitement des corps étrangers dans les bronches était d'une pauvreté navrante. On abandonnait à peu près le malade à son sort. On essayait d'introduire dans la trachée des pinces, mais le résultat de ces manœuvres était désespérant. De plus hardis ouvraient le thorax, mais les résultats étaient si peu brillants qu'on constatait 100 cas de mort sur 100 opérations.

La méthode qui a sauvé l'emballeur des suites de son imprudence, est on ne peut plus simple : elle consiste dans l'introduction de tubes, à surface interne brillante, par le larynx, jusque dans les ramifications bronchiques; muni d'un éclairage frontal suffisant, l'opérateur voit dans les bronches comme dans le larynx. Il se rend compte directement, non seulement de la position du corps étranger, mais aussi des altérations des parois bronchiques — et ceci a son importance.

Des esprits compétents feront le savant commentaire cette découverte. Pour nous, sous cette rubrique qui vise à moins, nous nous bornerons à marquer une date. Désormais, les bronches, territoire caché, sont sous l'œil direct du médecin, comme y est la gorge. L'intérieur du corps humain n'aura bientôt plus de secrets. Si les causes initiales de la vie nous